



Engagement de la Banque CIBC à l'égard de la fiabilité de l'IA

Introduction

FAVORISER LA CONFIANCE PAR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET SÛRE DE L'IA

À la Banque CIBC, nous reconnaissons le pouvoir transformateur de l'intelligence artificielle (IA) et son potentiel à révolutionner la façon dont nous travaillons les uns avec les autres et interagissons avec nos clients. Dans le contexte où l'IA continue d'évoluer, nous nous engageons à l'utiliser de manière responsable et sûre dans l'ensemble de notre banque. Cet engagement comprend l'adaptation en permanence de notre approche de gouvernance afin d'équilibrer les occasions et risques en essor de cette nouvelle technologie qui évolue rapidement.

Surveillance par le conseil d'administration

RENFORCER L'INTÉGRITÉ ET LA CONFIANCE GRÂCE À L'IA

Le conseil d'administration de la Banque CIBC et le Comité de gestion du risque (CGR) jouent un rôle crucial dans la supervision de l'adoption de l'IA dans l'ensemble de nos activités ainsi que dans la gestion des risques. Pour gérer efficacement les risques liés à l'IA, nous utilisons un cadre des trois lignes de défense qui s'appuie sur les processus de gestion des risques en vigueur au sein de la banque.

Pour que notre conseil d'administration et le CGR restent informés des dernières avancées et occasions en matière d'IA, nous les renseignons et faisons le point régulièrement. Ces séances de perfectionnement des administrateurs sont animées par des experts internes ainsi que par tiers et sont axées sur des sujets tels que les incidences de l'adoption de l'IA dans notre secteur, les occasions de tirer parti de l'IA pour mettre en œuvre notre stratégie et le maintien de la confidentialité, de la sécurité et de la confiance des clients.

Gouvernance de l'IA

ADAPTER NOS PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DU RISQUE

Pour faire face aux risques et occasions en essor des systèmes d'IA, la Banque CIBC adapte ses processus de gouvernance et de gestion du risque à cette nouvelle technologie. Cette démarche comprend l'utilisation de nos processus en place pour suivre l'évolution rapide des capacités d'IA et des attentes des parties prenantes. En adaptant avec souplesse nos processus de gouvernance pour l'IA, nous gérons et atténuons mieux les risques et les occasions en constante évolution présentés par l'IA, nous nous conformons aux nouvelles lois et réglementations et nous reconnaissons les avantages de l'IA d'une manière qui favorise la confiance entre toutes nos parties prenantes, ce qui constitue le fondement de la fiabilité de l'IA pour la Banque CIBC.

Principes de la fiabilité de l'IA de la Banque CIBC

Nos principes directeurs à l'égard de la fiabilité de l'IA sont le fondement de la conception et de la mise en œuvre de notre approche de gouvernance. Nous veillons à ce que les systèmes d'IA soient conçus et utilisés d'une manière qui favorise la confiance entre toutes les parties prenantes. Ces principes sont harmonisés avec les normes de pointe du secteur, notamment le cadre de la fiabilité de l'IA du National Institute of Standards and Technology (NIST) et les

principes en matière d'IA de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi qu'avec les directives réglementaires canadiennes du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et du Global Risk Institute (GRI).

Principes de la fiabilité de l'IA de la Banque CIBC :

1. **Responsabilisation** : établir des hiérarchies de responsabilisation claires pour la conception et l'utilisation de l'IA, y compris la surveillance humaine appropriée et la responsabilité de toutes les décisions et de tous les résultats produits par l'IA.
2. **Transparence** : garantir un niveau approprié de divulgation et de compréhension de la manière dont les systèmes d'IA sont conçus et utilisés.
3. **Équité** : évaluer la conception et l'utilisation de systèmes d'IA afin d'atténuer les préjugés et la discrimination susceptibles d'entraîner des résultats inéquitables pour les personnes, les groupes de personnes et notre collectivité.
4. **Fiabilité** : veiller à ce que les systèmes d'IA fournissent des résultats fiables, solides et cohérents.
5. **Protection des renseignements personnels** : respecter et protéger les renseignements personnels de nos clients et se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de protection des renseignements personnels.
6. **Sécurité** : mettre en œuvre la protection des données et des renseignements confidentiels des systèmes d'IA contre toute vulnérabilité, tout accès non autorisé, tout vol ou toute manipulation.

En intégrant nos principes de la fiabilité de l'IA dans tout ce que nous faisons, nous visons à favoriser la confiance entre toutes nos parties prenantes, que ce soit accroître la mobilisation des membres de notre équipe dans la conception et l'adoption de cette nouvelle technologie à la Banque CIBC ou améliorer l'expérience de nos clients lorsqu'ils interagissent avec nous.

Notre engagement à l'égard de la fiabilité de l'IA nous permet d'aider davantage nos clients et les membres de notre équipe à composer avec les risques en essor liés à l'évolution rapide de la technologie, ainsi que dans les lois et réglementations nouvelles ou changeantes en matière d'IA dans toutes les régions où la Banque CIBC et ses filiales en propriété exclusive exercent leurs activités.